



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

AFFAIRES FONCIÈRES :

Cession à M. ANQUETIL
Maxime et Mme SAVOYE
Florence d'un immeuble de
4 logements situé à Pavilly
7, Rue de la Vierge

**Délibération
n°2026/45**

30 Mars 2026

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de
sa transmission en
préfecture le 02 avril 2026 et
de son affichage
à la porte de la Mairie
le 7 avril 2026

L'An deux mil vingt-six, le trente mars à 18 heures 30, le
Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de
Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, JACOB DELESCLUSE Emilie,
LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, FOSSÉ Laurent, CHEVALLIER
Aurélie, TOCQUEVILLE Raynald, CAPRON Magali, AMIOT Alain,
HAVRET Myriam, MERBAH Ahmed, VIGREUX Laure, QUÈVREMONT
Jean-Luc, CASCELLA Angéline, DEMANNEVILLE Christian, HONDIER
Delphine, CARASCO Laurent, LE MOING Dominique, SÉNÉCHAL
Mathilde MAERTEN Pierre, DELÉPINE Séverine, LARGILLET Agnès,
LÉCAUDÉ Francis, NICOLLE Benoît, VINCENT-DUMESNIL Vanessa,
BARTHELEMY Florent.

Étaient absentes excusées ayant donné pouvoir :

M. LEVESQUE Jimmy qui a donné pouvoir à Mme MULET
Mercedes, Mme NICOL Gwénaëlle qui a donné pouvoir à Mme
JACOB DELESCLUSE Emilie.

Mme SÉNÉCHAL Mathilde a été élue Secrétaire de la
séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 29

AFFAIRES FONCIÈRES : Cession à M. ANQUETIL Maxime et Mme SAVOYE Florence d'un immeuble de 4 logements situé à Pavilly 7, Rue de la Vierge.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n° 2025/110 en date du 8 décembre 2025, il avait été décidé de céder à M. et Mme Charles PIGER l'immeuble de 4 logements situé à Pavilly 7, Rue de la Vierge, au prix de 275 000 € net vendeur.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la promesse de vente qui devait suivre n'a pas été signée par suite du désistement des acheteurs.

Une nouvelle proposition au prix de 270 000 € net vendeur a été formulée le 2 février 2026 par M. Maxime ANQUETIL et Mme Florence SAVOYE demeurant ensemble 3, Rue de la Vierge à Pavilly.

Monsieur le Maire précise que depuis le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 qui crée le corps des professeurs des écoles, le droit au logement de fonction n'est plus prévu pour eux. De ce fait et depuis cette date, les 4 logements affectés autrefois aux instituteurs de l'école Pierre et Marie CURIE ont été loués par la Ville via des baux d'habitation de droit privé. Ces 4 logements sont actuellement vacants.

Après en avoir délibéré l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- D'abroger la délibération n° 2025/110 en date du 8 décembre 2025 décidant la cession de l'immeuble situé à Pavilly 7, Rue de la Vierge à M. et Mme Charles PIGER ;
- De céder à M. Maxime ANQUETIL et Mme Florence SAVOYE, ou à toute société qu'il se substituerait, l'immeuble de 4 logements situé à Pavilly 7, Rue de la Vierge cadastré section AX n° 1184 d'une contenance de 138 m² au prix de 270 000 € net vendeur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir ainsi que la promesse de vente ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2026

Application agréée E-legalite.com